

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 490 133

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 20023

(54) Dispositif de table de travail à combinaisons, modulable, orientable et escamotable aux fins d'amélioration des conditions humaines et techniques de travail.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). **B 25 H 1/14.**

(22) Date de dépôt..... 17 septembre 1980.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.

(71) Déposant : LAPRASSE Etienne, résidant en France.

(72) Invention de : Etienne Laprasse.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Office Josse et Petit,
126, bd Haussmann, 75008 Paris.

Dispositif de table de travail à combinaisons, modulable,
orientable et escamotable aux fins d'améliorations des
conditions humaines et techniques de travail

5 La présente invention a pour objet la création d'un dispositif mobile de table de travail annexé à une table de travail principale de type établi à combinaisons multiples.

10 Le dispositif lui-même a pour objet l'utilisation d'un plan de travail qui successivement est modulable, orientable tant verticalement qu'horizontalement, tout en restant escamotable en cas de non utilisation.

15 La présente invention a pour buts principaux d'améliorer les conditions humaines de travail en permettant au travailleur d'amener l'objet de son travail dans les meilleures conditions de vue, d'accès et d'effort ; le second but est concomitant au premier en ce sens qu'il augmente les capacités de précisions, de contrôle et de rendement.

20 La présente invention vise à obvier aux inconvénients que l'on connaît avec les différentes sortes d'établis à rallonges. En effet, ces derniers présentent les inconvénients que l'on peut résumer comme suit : difficultés ou lenteur de mise en place de la rallonge ; usure rapide des moyens de fixation et détérioration rapide de la rallonge et du support principal ; problèmes posés tant par le positionnement que par le rangement de la rallonge après utilisation.

30 Les caractéristiques principales du dispositif de plan de travail modulable, orientable et escamotable, solidaire d'un plan de travail de type établi à combinaisons multiples peuvent être décrites par les points suivants :

- constitution d'au moins une table de travail associée à au moins une rallonge pourvue d'une surface de travail orientable par rapport à l'horizontale et réglable en hauteur ;
- 5 - constitution de la (les) rallonge(s) de manière coulissante sur un support solidaire de la table de travail principale de manière à trouver une grande rigidité aux efforts et à être logée, en cas de non utilisation, sous ladite table principale ;
- 10 - l'ensemble des mouvements et des efforts ne doit amener à l'usage de relâchement de la fixité et de la rigidité du plan de travail tant en position d'action que de repos.
- 15 Le dispositif de table de travail à combinaisons, modulable, orientable et escamotable selon l'invention est en outre remarquable par les points suivants :
- la rallonge est pourvue d'au moins un pied télescopique solidaire d'un dispositif de guidage dont la barre de guidage est montée coulissante dans un manchon solidaire du dispositif support solidarisé à la table principale ;
- 20 - la rallonge est montée pivotante à l'extrémité supérieure du ou des pieds télescopiques, des moyens de serrage-desserrage étant prévus pour orienter ladite rallonge dans la position voulue.
- 25 L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description suivante d'une forme de réalisation non-limitative de dispositif de table de travail à combinaisons, modulable, orientable et escamotable, en référence aux dessins annexés dans lesquels :
- la figure 1 est une vue latérale du dispositif de type établi selon l'invention ; et

- la figure 2 est une vue de bout du dispositif de la figure 1.

Dans la forme de réalisation représentée aux dessins annexés, le dispositif selon l'invention est constitué d'une table principale comportant une surface de travail plane 1 et des pieds 2 réunis par des traverses 3.

Entre une traverse 3 et la surface de travail est monté, par l'intermédiaire d'un étrier 5d et de brides 5c, respectivement, 10 un dispositif support 5 pourvu d'un manchon 5a dans lequel est montée coulissante une tige de guidage 7 solidarisée à une traverse 8 reliant deux pieds télescopiques 6 d'une rallonge 4.

En cas de non-utilisation la rallonge 4 est disposée en position A sous la table 1, la traverse 8 venant en abutement contre le dispositif support 1, tandis qu'une clavette 8b est prévue pour verrouiller le dispositif. Par déverrouillage de la clavette 8b, on peut amener la rallonge de la position A à la position A₁ et la positionner à volonté, soit à un niveau 20 inférieur B à celui de la table de travail, soit au même niveau C que la table de travail, des clavettes 6b étant prévues sur les pieds télescopiques 6 pour les positionner au niveau voulu. Des vérins de mise à niveau 6a sont également prévus à l'extrême inférieure des pieds 6, reliés également par une traverse 25 9.

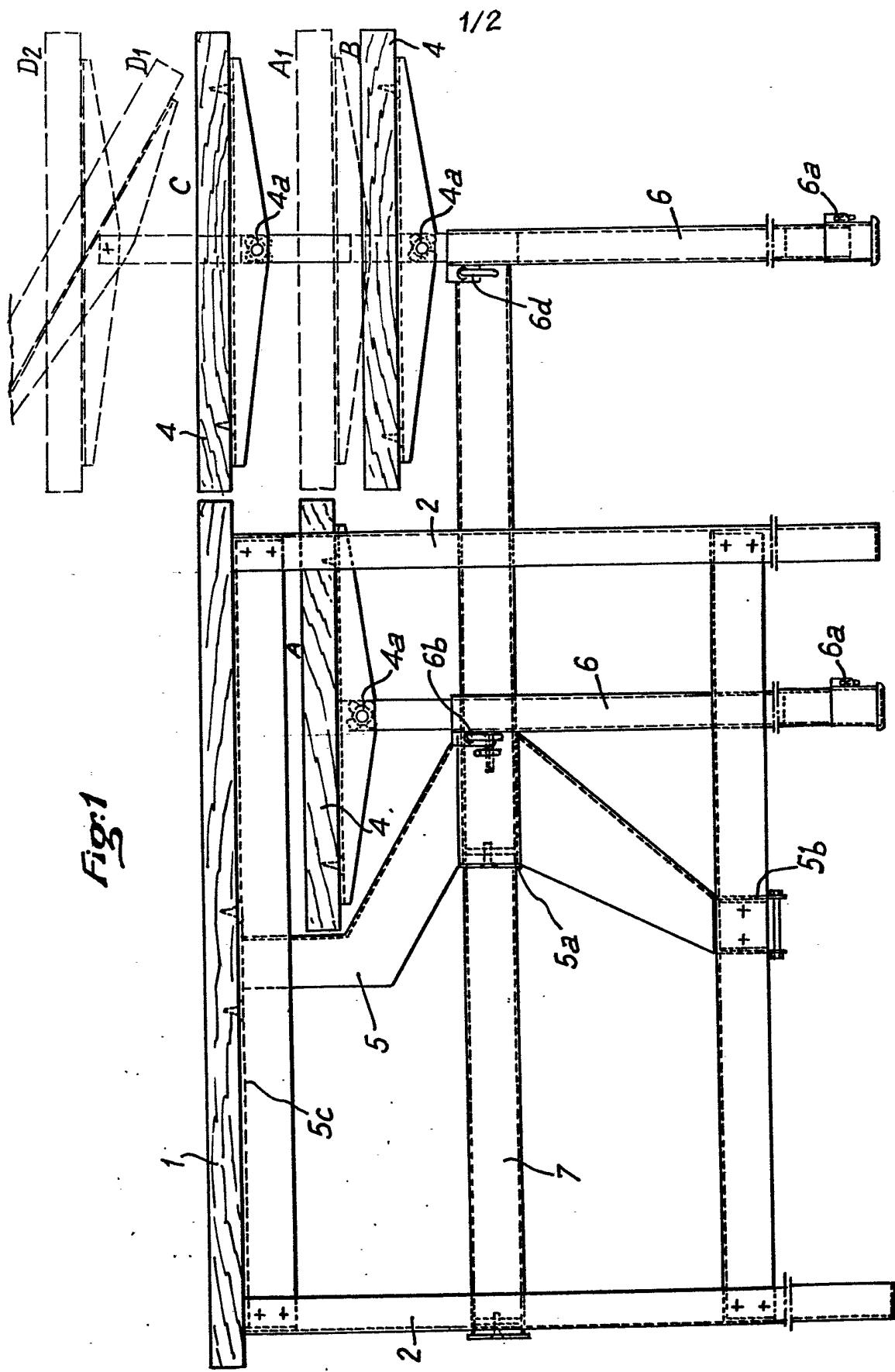
En outre, la surface de travail de la rallonge 4 est montée pivotante sur ses pieds 6 et peut être orientée puis verrouillée en n'importe quelle position par serrage-desserrage des vis pivots 4a, par exemple celles représentées en pointillé en D₁ ou D₂ sur la figure 1 des dessins.

Il est clair que l'invention n'est nullement limitée à la forme de réalisation décrite ci-dessus en référence aux dessins annexés 35 mais qu'elle englobe toutes les variantes ou modifications à la portée de l'homme de l'art, issues du même principe de base.

REVENDICATIONS

1. Dispositif à surface plane de travail à combinaisons multiples du type établi, caractérisé par le fait qu'il est constitué d'au moins une table de travail principale (1) associée à au moins une rallonge (4) pourvue d'une surface de travail orientable par rapport à l'horizontale et réglable en hauteur, et que cette (ou ces) rallonge(s) est (sont) montée(s) coulissante(s) sur un dispositif support (5) solidarisé à la table principale (1) de façon à pouvoir être logée, en cas de non-utilisation, sous cette dernière.
5
2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la rallonge (4) est pourvue d'au moins un pied télescopique (6) solidaire d'un dispositif de guidage (7, 8) dont la barre de guidage (7) est montée coulissante dans un manchon (5a) solidaire du dispositif support (5).
15
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que la rallonge (4) est montée pivotante à l'extrémité supérieure des pieds télescopiques (6), des moyens de serrage-desserrage (4a) étant prévus pour orienter ladite rallonge dans la position voulue.
20

Fig:1



212

Fig. 2